

Source : <http://www.lalibre.be/actu/planete/la-belgique-se-distancie-de-la-commission-europeenne-peu-apres-la-marche-pour-le-climat-trois-gros-dossiers-approuves-5c06884dcd70e3d2f7112b67>

Téléchargement 05 12 2018

La Belgique se distancie de la Commission européenne peu après la marche pour le climat, trois gros dossiers approuvés

Belga Publié le 04 12 2018

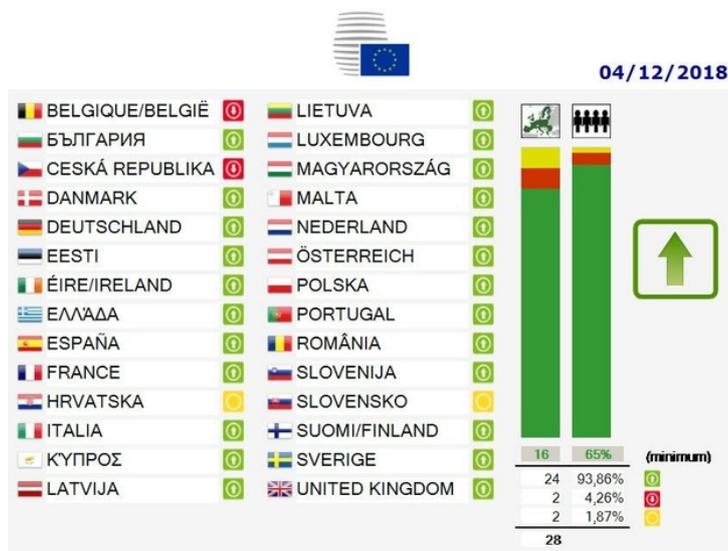
Planète

Les Etats membres de l'Union européenne ont mis mardi la dernière main à trois grands dossiers en matière d'énergie propre, malgré les réticences que la Belgique a exprimées au nom de ses Régions.

Les ministres de l'UE ont approuvé le "paquet énergie propre" négocié ces derniers mois avec le Parlement européen sur base de propositions que la Commission a avancées fin 2016.

Il prévoit que d'ici 2030, l'UE devra obtenir 32% de son énergie à partir de sources renouvelables et améliorer son efficacité énergétique de 32,5%. Le Conseil a également approuvé le règlement qui encadre la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat.

Comme le relevait mardi Le Soir, la Belgique a voté contre la proposition sur l'efficacité énergétique et s'est abstenue sur les énergies renouvelables. Elle relayait ainsi les divergences de ses trois Régions, connues de longue date.



En juin dernier, le ministre-président flamand Geert Bourgeois (N-VA) avait réclamé une étude d'impact pour évaluer le coût d'un relèvement des objectifs énergétiques, disant craindre qu'ils soient impayables.

Malgré ces réticences, les trois textes législatifs définitivement adoptés ce mardi devraient être publiés au Journal officiel de l'UE le 21 décembre. Les directives relatives à l'efficacité énergétique et aux

énergies renouvelables entreront en vigueur 20 jours après la date de leur publication et le règlement sur la gouvernance entrera en vigueur le troisième jour suivant sa publication.

Belga